

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023 à 20h30

PRESENTS:

LARTIGUE RENOUIL Jacqueline , BERNARD Pascal, BERNARD Isabelle, AUDIGNON François, GUILLON Josiane, DOS SANTOS Jean-Louis, CASTILLO Sarah, ROSEC Didier, LAMBERT Didier.

Absents ayant donné procuration : ANDRE Patrick procuration à Pascal BERNARD

MICHEL Alain procuration à Jacqueline LARTIGUE

WISNIEWSKY Amandine procuration à Isabelle BERNARD

PEYROU Maxence procuration à François AUDIGNON

GALLITRE Frédérique procuration à Didier LAMBERT

Absentes

LUMALE Delphine,

Secrétaire de séance : Isabelle BERNARD

Point N° 1 : ADOPTION PROCES VERBAL PRÉCÉDENT

Le Procès-verbal du 27 mars 2023 est adopté à la majorité avec **11 voix pour**.
3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Pascal Bernard présente l'ensemble des comptes et budgets

Point N° 2 : GITE – adoption compte de gestion 2022, vote compte administratif 2022, affectation du résultat, vote budget primitif 2023

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption du compte de gestion 2022
3 contre (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Dépenses : 25 964,51€

Recettes : 51 939,57€

Résultat définitif : + 25 975,06€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 9 voix pour**, l'adoption des comptes administratifs.

Le Maire étant sortie de la salle.

3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 13 041,47€

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 12 933,59€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 25 975,06€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption de l'affectation du résultat.
3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Fonctionnement : 60 975,06€
Investissement : 3 000€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption du budget primitif.
3 contre (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Sur demande, quelques précisions sont apportées : les frais de nettoyage des locaux font partis des prestations de services puisque c'est la société Clean qui nettoie. Elle inclue également les extincteurs et les divers contrôles.

Didier LAMBERT demande si des travaux d'entretien ont été fait dernièrement au gîte puisque pendant la période de covid le gîte était inoccupé. Les salles de bains ont été refaites en 2021. Les alèzes et les couvertures en cours de remplacement.

Il demande également pourquoi il n'y a pas d'investissement au gîte. Jacqueline LARTIGUE RENOUIL : La prudence veut que l'on attende de voir ce qui va être dépensé avant de lancer des investissements. En 2020 il n'y a eu aucune location et en 2023 on fera le point sur ce que l'on aura. Pascal BERNARD précise que l'on pourra faire des délibérations correctives si nécessaire.

Didier ROSEC demande une réunion de la commission gîte.

Point N° 3 : Caisse des écoles – adoption compte de gestion 2022, vote compte administratif 2023

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption du compte de gestion 2022
3 contre (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Devant les votes contre Pascal BERNARD précise que les comptes sont vérifiés par le trésor public, qu'ils sont forcément bons et qu'ils sont disponibles à la mairie.

Dépenses : 150 478,16€
Recettes : 213 555,33€
Résultat définitif : + 63 077,17€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 9 voix pour**, l'adoption des comptes administratifs.
Le Maire étant sortie de la salle.
3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Jacqueline LARTIGUE RENOUIL précise que la caisse des écoles doit être intégrée au budget de la commune. Elle doit en principe être administrée par un collège mixte et qu'elle est donc illégale. Elle est donc mise en sommeil pendant 3 ans.

Point N° 4 : Lotissement - adoption compte de gestion 2022, vote compte administratif 2022, affectation du résultat, vote budget primitif 2023

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption du compte de gestion 2022

3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Dépenses : 17 271,43€

Recettes : 14 105,17€

Résultat définitif : - 3 166,26€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 9 voix pour**, l'adoption des comptes administratifs.

Le Maire étant sortie de la salle.

3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 17 271,43€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 14 105,17€

Besoin net de de la section investissement : 17 271,43€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 14 105,17€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption de l'affectation du résultat.

3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Fonctionnement : 17 271,43€

Investissement : 17 271,43€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption du budget primitif.

3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Jacqueline LARTIGUE RENOUIL précise qu'elle a rendez vous chez le notaire la semaine suivant le conseil pour la vente des terrains. Le versement du montant de la vente sera versé sur le compte du lotissement puis il sera clôturé et versé sur le budget de la commune, peut-être en fin d'année).

Point N° 5 : Commune

Adoption compte de gestion 2022, vote compte administratif 2022, affectation du résultat

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption du compte de gestion 2022

3 abstentions (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Dépenses : 954 245,18€

Recettes : 1 274 212,87€

Résultat définitif : + 319 967,69€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 9 voix pour**, l'adoption des comptes administratifs.

Le Maire étant sortie de la salle.

3 contre (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -5 272,47€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 290 904,84€
 Un solde d'exécution de la section de Investissement de : - 42 417, 34€
 Un solde d'exécution de la section de Fonctionnement de 91 108,91€
 Reste à réaliser - dépenses : 28 100€
 Reste à réaliser – recettes : 13 743,75€
 Besoin net de de la section d'investissement : 62 046,06€
 Excédent de résultat de fonctionnement capitalisé : 62 046,06€
 Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 319 967,69€

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption de l'affectation du résultat.
 3 contre (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Quelques questions ont été posées pendant la présentation des budget PASCAL BERNARD demandera à Coralie d'envoyer un mail dans les jours qui suivent pour y répondre.

Vote des subventions associations

Isabelle BERNARD explique que 20 dossiers ont été déposés, certains incomplets avec des montants très en hausse par rapport aux années précédentes. L'enveloppe de 5 000€ prévue au budget sera portée à 7 200€

Ancien combattants	150,00 €
APE	500,00 €
CCKBB	700,00 €
Pompiers	700,00 €
La Bazadaise	500,00 €
Vélo club	250,00 €
Sud Gironde FC	1 000,00 €
Sainte germaine	100,00 €
Acca	300,00 €
Comité des fêtes	250,00 €
Gym	1 000,00 €
Séniors du Ciron	300,00 €
Fervent de la Gaule Grignolaise	150€
Virade du Ciron	1 000,00 €

Le Conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité avec 14 voix pour** l'attribution des subventions

Lycée Gisèle Hanimi	300,00 €
----------------------------	----------

Le Conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité avec 14 voix pour** l'attribution d'une subvention au lycée
 Gisèle Hanimi

Vote taux d'imposition

Le Conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité avec 14 voix pour** le taux d'imposition.

La municipalité ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition. L'assiette ayant déjà fortement augmentées. Jacqueline LARTIGUE RENOUIL précise que la CDC n'a pas non plus augmenter ses taux d'imposition.

Vote fixation mode de gestion des amortissements

Le Conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité avec 14 voix pour** la fixation du mode de gestion des amortissements

Pour les communes de moins de 3 500 habitants l'amortissement n'est plus obligatoire. La municipalité décide donc de ne plus calculer d'amortissement pour faciliter la gestion du matériel.

Vote budget primitif 2023 – vote du taux de fongibilité

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 11 voix pour**, l'adoption du budget primitif.
3 contre (Mme GALLITRE – Mrs. LAMBERT ET ROSEC)

Le Conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité avec 14 voix pour** le vote du taux de fongibilité

Le budget prévu pour l'énergie est fortement augmenté. La surveillance se fait mois par mois car les hausses risquent d'être très importantes. Certains projets ont été suspendus

Didier LAMBERT demande où en est l'emprunt de la pharmacie : Jacqueline LARTIGUE RENOUIL on attend la réponse du sous-préfet pour obtenir la subvention et pouvoir démarrer le projet.

Didier ROSEC : Est-il prévu de couper l'électricité le soir et la nuit. Jacqueline LARTIGUE RENOUIL : Le SDEG doit mettre en place le système à partir du 1er mai.

Point N° 6 : CLECT

Le Conseil municipal **ACCEPTE à la majorité avec 12 voix pour**, l'adoption CLECT.
2 abstentions (Mr BERNARD Pascal + procuration)

Questions diverses

Didier LAMBERT : quelle est la politique pour les nuisances sonores le dimanche ? Jacqueline LARTIGUE RENOUIL : on applique la loi qui stipule que la tonte est autorisée le dimanche entre 10h et 12h.

Didier LAMBERT : les feuilles mortes transmettent des maladies et ne peuvent plus être brûlées ni emmenées à la déchèterie. Que faire des feuilles ? Les broyer chez soi. Didier ROSEC : Y a-t-il des dérogations à la mairie pour les chantiers ? Ces dernières n'incluent pas les feuillus. Concernant la prévention des incendies, un document a été mis dans certaines boîtes aux lettres pour défricher. François AUDIGNON Une convention doit être signée par les exploitants, mais régulièrement les coupes-rases sont déjà faites.

Jacqueline LARTIGUE lève la séance.